

PRESENTS (24) : Mmes et MM Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Elisabeth CAILLOZ, Lionel CATRAIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Ernest FRANCO, Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, Martial GILLE, Patricia GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Marie-Hélène MARTINAUD, Paul MINSSIEUX, Josiane MOMBRUN, Grégory NOWAK, Marie-Claire PELTIER, Jean-François PERRAUD, Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Jean-Jacques RUER.

Pouvoirs (6) : Mme Solange VENDITTELLI à M. Paul MINSSIEUX, M. Jean-Pierre BAILLY à M. Guy BOISSERIN, Mme Prescilla LAKEHAL à M. Damien COMBET, M. Jean-Louis GERGAUD à M. Jean-Louis IMBERT, Mme Jacqueline PONE à M. Pierre FOUILLAND, Mme Martine RIBEYRE à Mme Marie-Claire PELTIER.

Absent(e)s excusé(e)s (3) : MM. Matthieu CHAUVIN, Pierre MENARD, Rémi FOURMAUX.

SECRETAIRE : M Jean-Jacques RUER.

Ouverture de la séance à 20 h 30.

- **Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 7 février 2017 à l'unanimité des membres présents.**

- **Décisions du Président et du Bureau.**

- **Décisions du Président**

- N° 2017-09 : M. le Président informe que ce point donnera lieu à une délibération en fin de séance.
- N° 2017-11 : M. le Président précise que le dossier étant plus important, le montant est plus élevé.

- **Décisions du Bureau**

- N° 01-2017 : Mme GAUQUELIN précise qu'il s'agit de travaux de gain d'énergie ou d'adaptation au handicap pour des biens respectivement sur Chaponost et Brignais. Il est rappelé qu'une partie de la subvention sera rétrocédée en cas de non-respect de la durée d'occupation.

Décisions approuvées à l'unanimité des membres.

ADMINISTRATION

- **Création de la commission sociale d'intérêt communautaire**

Madame PELTIER indique que c'est suite au transfert de compétences de fin 2015. Elle ajoute que la gestion des aires d'accueil étant une compétence de la CCVG, le terrain familial des Vallières géré par Brignais devra y être intégré. Elle rappelle que la composition de la commission reste ouverte à toute personne souhaitant y participer.

Monsieur FAGES rappelle que la compétence ne remplace en aucun cas les CCAS des communes.

Madame PELTIER complète que ce sont des obligations suite à la loi « Egalité et citoyenneté » de 2015.

Il est demandé si des rencontres avec les CCAS des communes seront organisées ? Madame PELTIER informe que des rencontres ont déjà lieu régulièrement.

Les conseillers proposent que les membres de la commission soient élus ce soir.

Monsieur le Président prend note des nouvelles candidatures de MM. Serge BERARD et Grégory NOWAK.

Un vote à main levée adopte la composition de cette commission avec les 8 membres proposés.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Contrat ambition région**

Monsieur le Président indique que ces contrats sont créés pour les communes mais recentrés sur les CC. Il informe que les projets ont été discutés en Bureaux des maires et communautaire, avec la présence d'une représentante de la Région, afin de déterminer les priorités.

Il rappelle que le montant disponible sur trois ans, et demandé par la CCVG, est de 800 K€.

Monsieur le Président rappelle la mutualisation avec les autres communautés pour le géocaching Ouest Lyonnais.

Concernant les tennis couverts de Montagny et la réhabilitation de la Maison médicale, le souhait est de faire passer ces projets sur les contrats de centre-bourg.

Monsieur FAGES ajoute que Chaponost a décidé de reporter son projet de MJC sur 2019. Monsieur COMBET complète que ce choix a été retenu pour permettre aux communes plus avancées dans leurs gros projets de bénéficier des subventions, et que le projet s'inscrira dans le cadre du prochain contrat.

Monsieur BERARD demande si une commune et la Communauté peuvent faire une demande sur un même dossier ? La réponse est négative.

Monsieur le Président ajoute que les communes doivent également délibérer sur ce sujet.

En suspension de séance, M. COMBET présente le géocaching ouest lyonnais.

Décision adoptée à l'unanimité des membres (moins 1 abstention).

- Désignation des membres du SOL

Monsieur le Président indique que la 2^{ème} partie de la délibération est caduque, le CDRA ne passant plus par le SOL. Il ajoute que cette délibération est proposée car il est très difficile d'obtenir le quorum lors des conseils syndicaux.

Décision adoptée à l'unanimité des membres (moins 2 abstentions).

FINANCES

- Fin de l'amortissement des opérations voiries (investissement)

Le montant de l'amortissement des opérations de voirie étant juste supérieur à l'épargne de gestion de la CCVG, M. FAGES propose de ne plus amortir ces opérations. En effet, rappelle-t-il, le budget de fonctionnement doit être équilibré et l'épargne de gestion doit couvrir les amortissements. Il précise que les amortissements représentent, à ce jour, 1,7 M€, soit 99 % pour la voirie.

Monsieur MINSSIEUX demande si les amortissements déjà commencés ne le seront plus ? Ce n'est pas possible selon Monsieur FAGES.

Monsieur BERARD estime que les amortissements donnent l'indication des investissements à faire et de la vétusté du patrimoine. La question de comment investir va se poser à la CCVG, lui répond M. FAGES, mais les bâtiments seront amortis.

Monsieur BERARD réplique que cela va les priver d'une vision de gestion saine. Monsieur FAGES estime que les amortissements ne servent à rien dans une prospective.

Monsieur COMBET rappelle que cette question a été abordée lors du DOB sans aucune réponse. Il pense qu'enlever les opérations de voirie de la dotation est un risque de les oublier et que ce n'est pas très équitable par rapport aux autres investissements.

Monsieur BERARD insiste sur le fait que cela donne un regard permettant de comprendre comment vieillit le patrimoine des collectivités.

Monsieur FAGES précise qu'il n'est pas question de ne plus financer les opérations de voiries Il ajoute qu'amortir ou ne pas amortir, n'est pas ce qui permettra de refaire les voiries et ce qui donnera du cash flow pour investir.

Monsieur MINSSIEUX pense qu'il ne s'agit que de codes de lecture. Monsieur FAGES confirme que ce n'est qu'un affichage budgétaire.

Il est ajouté que la dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement et qu'elle ampute l'autofinancement, l'épargne de gestion permettant de rembourser le capital de la dette. Elle complète que l'épargne brute doit être à minima au niveau du remboursement du capital de la dette annuelle. Monsieur FAGES indique qu'il n'est pas question de capital de la dette mais d'amortissements.

Madame GALERA insiste qu'en l'état actuel, la suppression de la dotation aux amortissements permet de rembourser le capital de la dette. Monsieur FAGES confirme que c'est pour afficher un résultat positif.

Monsieur BERARD pense que cela va à l'encontre de l'esprit de la gestion des collectivités locales.

Monsieur FAGES répond que les décisions vont bientôt être prises pour cette gestion mais qu'elles ne plairont pas.

Monsieur le Président conclut que ce n'est qu'un problème d'affichage.

Décision adoptée à la majorité des membres (27 pour, 2 contre et 2 abstentions).

- Tarifs de la Pépinière et mise en place d'un nouveau service de téléphonie et accès internet

Détail		Tarifs	Remarque
Animation accompagnement		Pris en charge par la CCVG	
Location salle réunion		Gratuit	
Connexion internet + téléphonie		20,00	
Alarme intervention physique		85,51	
Reproduction clé		67,47	
Reproduction télécommande		55,00	
Reproduction badge		50,00	
Consommation d'eau ateliers		Refacturée au prix coûtant du concessionnaire	

(1) A ces montants le taux de tva en vigueur s'applique

Tarifs HT (1) applicables pour l'année 2017

Période du 1er avril au 31 décembre 2017

Montant Mensuel

ATELIERS	Surfaces		Année 1	Année 2	Année 3
Atelier n°1	193,00	Loyer	609,00	913,00	218,00
		Charges	56,00	56,00	56,00
Atelier n°2	147,50	Loyer	465,00	698,00	931,00
		Charges	43,00	43,00	43,00
Atelier n°3	147,70	Loyer	466,00	699,00	932,00
		Charges	43,00	43,00	43,00
Atelier n°4	147,50	Loyer	465,00	698,00	931,00
		Charges	43,00	43,00	43,00
Atelier n°5	197,80	Loyer	624,00	936,00	248,00
		Charges	58,00	58,00	58,00

BUREAUX	Surfaces		Montant Mensuel		
			Année 1	Année 2	Année 3
Bureau n°1	18,00	Loyer	101,00	152,00	203,00
		Charges	120,00	120,00	120,00
Bureau n°2	13,45	Loyer	76,00	114,00	152,00
		Charges	90,00	90,00	90,00
Bureau n°3	13,45	Loyer	76,00	114,00	152,00
		Charges	90,00	90,00	90,00
Bureau n°4	13,45	Loyer	76,00	114,00	152,00
		Charges	90,00	90,00	90,00
Bureau n°5	13,45	Loyer	76,00	114,00	152,00
		Charges	90,00	90,00	90,00
Bureau n°6	13,45	Loyer	76,00	114,00	152,00
		Charges	90,00	90,00	90,00
Bureau n°7	13,45	Loyer	76,00	114,00	152,00
		Charges	90,00	90,00	90,00
Bureau n°8	13,90	Loyer	78,00	117,00	157,00
		Charges	93,00	93,00	93,00
Bureau n°9	13,45	Loyer	76,00	114,00	152,00
		Charges	90,00	90,00	90,00
Bureau n°10	13,45	Loyer	76,00	114,00	152,00
		Charges	90,00	90,00	90,00
Bureau n°11	13,45	Loyer	76,00	114,00	152,00
		Charges	90,00	90,00	90,00
Bureau n°12	13,45	Loyer	76,00	114,00	152,00
		Charges	90,00	90,00	90,00
Bureau n°13	13,45	Loyer	76,00	114,00	152,00
		Charges	90,00	90,00	90,00
Bureau n°14	13,45	Loyer	76,00	114,00	152,00
		Charges	90,00	90,00	90,00

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

AMENAGEMENT URBAIN ET ECONOMIQUE/ PLH

- **Compte rendu annuel 2016 à la collectivité (CRAC) – concession SERL sur le parc d'activités de Sacuny**

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Avenant n° 3 au protocole de liquidation de la ZAC de Sacuny**

Madame GAUQUELIN précise que la prorogation au 31/12/2017 est définitive et permet de terminer sereinement l'opération.

Monsieur le Président ajoute que tous les « petits travaux » restants devraient être réalisés courant année 2017.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Aménagement / Eco – acquisition terrains Moninsable 2 à Brignais – Indemnité d'éviction**



Monsieur PERRAUD demande ce qu'il est prévu pour l'entretien des terrains afin d'éviter une friche ? Monsieur le Président répond que rien n'est prévu tant que la vente n'est pas réalisée mais qu'il faudra faucher. Madame GALERA confirme qu'il est indispensable de l'entretenir.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Versements des subventions prévues au budget 2017 aux partenaires « Développement économique » de la CCVG**

Madame GALERA informe qu'il est fréquemment question de la pépinière et de la création des entreprises dans les rues de la CMA et de la CCI, et que la CCVG est plutôt en haut de l'échelle par rapport aux autres territoires. Elle précise que les conventions en annexe ont été présentées à la CMA, au RDI, et à la CCI. Elle ajoute que lorsque des prêts sont accordés aux entreprises par RDI, ces dernières sont suivies pendant trois ans. Madame GALERA précise que :

1. La CMA a demandé une augmentation à 8 K€ qui a été refusée,
2. Graines de SOL qui était à 6 K€, a été baissée à 3 K€,
3. La CCI qui était à 45 K€ est descendue à 8 K€, mais entre-temps un agent territorial est arrivé.

Monsieur FAGES ajoute que toutes ces subventions ont bien été inscrites au budget 2017.

Il est demandé si l'intégralité de l'enveloppe est distribuée et si non combien reste-t-il ?

Monsieur FAGES répond qu'il reste un peu moins de 10 K€.

Décisions adoptées à l'unanimité des membres (moins 1 abstention pour Graines de SOL).

- **PLH – Convention pluriannuelle de partenariat auprès de SOLHA en faveur de l'amélioration de l'habitat des ménages modestes et le développement du parc privé conventionné**

Madame GAUQUELIN rappelle que SOLHA intervient dans le montage des dossiers pour aider les propriétaires privés désirant faire des améliorations énergétiques ou accessibilité.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **PLH – Soutien à la production d'une offre locative sociale nouvelle - Les Pérouses**

Opérateur	Adresse	PLUS	PLAI	Surface utile subventionnable	Aide 52 €/m ²	Nb de logements réservés
OPAC DU RHÔNE	Les Pérouses – Rue Paul Bovier Lapierre – îlot 5 à Brignais	11	5	1 190,07 m ²	61 884 €	2

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **PLH – Soutien à la production d'une offre locative sociale nouvelle – rue des Courtraches**

Opérateur	Adresse	PLUS (3 500 € par	PLAI 4 500 € par	Aide forfaitaire	Nb de logements
OPAC DU RHÔNE	Rue des Courtraches à Vourles (VEFA Les Nouveaux Constructeurs)	7	3	38 000 €	1

Madame GAUQUELIN précise qu'à chaque opération la CCVG tente d'obtenir plus de logements.

Monsieur FAGES indique que ce n'est pas une opération OPAC mais de VEFA.

Madame ROUANET demande de préciser la notion de logement réservé.

Lors de la production de logements sociaux, explique Mme GAUQUELIN, par exemple, 10 : 3 sont réservés au département, 3 à l'OPAC, 3 à l'Etat, et 1 à la commune. Il est demandé quelle est la règle pour la proportion ? Madame GAUQUELIN répond que c'est toujours ainsi compte tenu du bailleur social et des financeurs.

Monsieur FAGES ajoute que c'est toujours une discussion avec les trois partenaires pour essayer de « grappiller » des appartements pour les habitants de la CCVG. Madame GAUQUELIN précise que parfois la préfecture ou le département en recèdent. Elle ajoute que, cet été à Millery, l'OPAC ayant des appartements attribués mais pas de demande, ils ont été proposés à la commune. Elle pense que certains bailleurs étant plus enclins que d'autres à jouer ce jeu, il faut des partenariats rapprochés et bien discuter dès le début.

Madame GALERA demande ce que signifie « logement d'urgence » ?

Madame GAUQUELIN explique que c'est un logement mis à la disposition de familles en détresse, cela durant trois mois, voire plus s'il n'y a pas d'autre demande, et qu'il n'émerge pas dans le quota des logements sociaux.

Madame PELTIER annonce que, sur le programme qui va être mis en location à la gare de Brignais, la CCVG a eu 3 appartements PLUS, 2 T3 et 1 T2. Elle ajoute qu'il est espéré d'en récupérer du Nouveau Rhône et de la préfecture qui a obtenu le plus de logements, mais que la CCVG n'a même pas obtenu ni un PLAI ni un T4.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **PLH – Convention d'études et de veille foncière EPORA – Vourles – Centre bourg**

Monsieur FAGES précise que Vourles a déjà délibéré.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Agriculture – Participation au comité départemental de l'agriculture biologique**

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Agriculture – Octroi de subventions à des partenaires de la CCVG dans le cadre de sa stratégie en faveur de l'installation et du maintien de l'agriculture**

Madame GAUQUELIN annonce que Jean-Louis IMBERT, Katia HERRGOTT, et elle-même, présenteront au salon Planète Agro, le 3 avril, la stratégie agricole mise en place à la CCVG.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Mobilisation de financements : Réponse à l'appel à projets Sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité**

Madame GAUQUELIN informe qu'un appel à projets national a été lancé par les ministères de l'Ecologie, de l'Agriculture, et l'ADEME, pour que les territoires développant des stratégies de reconquête de la biodiversité puissent bénéficier de subventions ou de contributions assez importantes sur leurs plans d'actions.

Suite à la réponse très favorable après le dépôt d'un pré-projet, Katia HERRGOTT a monté un dossier.

Madame GAUQUELIN précise que l'enveloppe minimale des projets doit être de 700 K€ et que les subventions peuvent atteindre 60 % des opérations. Elle ajoute que des subventions ont également été demandées à la Région, et que l'ensemble pourrait ainsi financer les actions à hauteur de 80 %.

Monsieur BERARD demande quelles sont les possibilités de la CCVG si les subventions ne sont pas toutes obtenues ? Selon Mme GAUQUELIN, certaines actions peuvent être revues à la baisse ou modifiées et que, des financements étant déjà assurés au titre du LEADER, cela dépendra aussi des financements de la Région et de l'Europe. Elle ajoute qu'une réponse est un peu prématurée car d'autres leviers d'actions existent. Elle conclut que l'important est d'avoir pris place et que tout reste à jouer et à décider.

Monsieur MINSSIEUX pense que les agriculteurs participeront à l'investissement.

Madame GAUQUELIN évoque la réunion de ce jour avec la FDSEA, à laquelle étaient majoritairement présents des retraités agriculteurs, et la demande de la représentante du syndicat de savoir quelles subventions seraient données depuis que le département donne moins.

Elle conclut qu'un travail énorme de communication doit être fait auprès des agriculteurs qui ont vraiment du mal à se fédérer.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

VOIRIE

- **Acquisitions foncières**

Commune	section	n°	Adresse	surface (m²)	Offre de prix	Propriétaires	Date Promesse de vente
---------	---------	----	---------	--------------	---------------	---------------	------------------------

BATIMENTS

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

BRIGNAIS	BK	23 24	227-229 rue Général de Gaulle	200 103	1.00 €	09/03/2017
			TOTAL	303	1.00 €	

• **Réhabilitation Brigade territoriale de gendarmerie**

Monsieur BOISSERIN précise qu'il s'agit uniquement de la partie administrative de la gendarmerie. Il ajoute qu'une petite partie de l'entrée de la gendarmerie est reprise afin de l'adapter au PMR.

Il est demandé si le vote est sous réserve des 30 % d'augmentation de loyer par l'Etat.

Monsieur BOISSERIN rappelle que l'enveloppe travaux a déjà été votée sur le budget 2017-2018 et précise que la gendarmerie a besoin d'une délibération formelle afin de faire accepter le dossier par le ministre. Il ajoute qu'il n'y a pas de certitude concernant l'augmentation, ce qui pourrait remettre en cause l'extension.

Toute l'Assemblée est d'accord pour approuver les meilleures conditions de travail de la gendarmerie.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

• **Construction du centre aquatique - Contrôle d'accès - Protocole d'accord**

Monsieur le Président rappelle que le centre aquatique est à l'arrêt technique et que, comme évoqué dans les décisions du Président, un marché de substitution a dû être relancé pour un lot qui a posé des problèmes.

Monsieur BOISSERIN précise que ce dossier, pendant de nombreuses semaines, a occupé les services bâtiment, juridique, direction générale des services, etc.

Il ajoute que les travaux réalisés par la société APPLICAM n'ont pas été réglés, ce qui a aidé à la progression du dossier.

Concernant le protocole, il précise que :

- la somme versée à GED est hors contrôle d'accès,

- les 10 K€ versés à APPLICAM sont une indemnité transactionnelle, donc une perte sèche pour la CCVG ;

Il complète que ce protocole a permis d'aborder plus sereinement la fermeture technique, que certaines petites réparations ont été réalisées ainsi que, évidemment, le changement du contrôle d'accès.

Monsieur BOISSERIN ajoute que la société ELISATH était « à pied d'œuvre » dès le jour de fermeture et que, dès le lendemain, tout le matériel a été déposé sous contrôle d'huisserie et mis sous scellés.

Il annonce que la réouverture du centre aquatique après 15 jours d'arrêt.

Il conclut à une perte de 20 K€, dont l'indemnité à APPLICAM et les frais de gardiennage, sur un coût d'objectif total de 10 M€ de travaux, coût d'objectif non encore atteint malgré ces pertes.

Monsieur le Président confirme que les contrôles d'accès fonctionnent désormais normalement.

Il est demandé ce qu'il en est des abonnements ? Monsieur BOISSERIN répond que leur continuité sera bien sûr assurée et que, pour les vacances de Pâques, le centre aura un outil en ordre de marche.

Monsieur BOISSERIN informe qu'il y a eu environ 100 000 entrées depuis l'ouverture, soit un gros tiers de l'objectif. Il ajoute que l'objectif est atteint à plus de 100 % au niveau des scolaires et des associations.

Monsieur BERARD demande quelle est la différence entre le marché APPLICAM et le nouveau marché ?

Monsieur BOISSERIN répond que le marché APPLICAM de 55 K€ est remplacé par un marché de 77 K€, augmentation due à des options supplémentaires.

Il est demandé si la nouvelle société est en sous-traitance ou intervient en direct ? Monsieur BOISSERIN répond qu'il s'agit de sous-traitance puisque dans le cadre du lot 14.

Monsieur le Président remercie le personnel de la CCVG et les délégués pour leur grande patience.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

TOURISME

• **Convention d'objectifs – Année 2017**

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DESFORGES s'enquiert de l'évolution du grand projet intercommunautaire en lien avec l'office du tourisme. Monsieur le Président confirme le projet de création d'un office du tourisme intercommunautaire. Il complète que la nécessité de prendre des décisions avait conduit le Bureau, en début d'année, à présenter une délibération sur le principe de cette création auquel repris au Bureau du SOL mais qu'un projet de cette envergure semble très difficile à mener avec seulement deux communautés sur cinq. Il ajoute que ce projet sera débattu dans les semaines à venir mais reste très pessimiste quant à sa réussite.

Monsieur le Président précise que l'office du tourisme de la CCVG était très motivé par ce projet et qu'il défendra l'avis de la CCVG lors des réunions du SOL.

Monsieur Gouttebauge, Président de l'office du tourisme, présent dans la salle, est invité à s'exprimer. Il est un peu plus optimiste car, selon lui, il n'est pas impossible que la COPAMO rejoigne la CCVG et qu'une continuité géographique permette à deux autres communautés de se rallier.

Mais M. le Président insiste sur le fait que ce ne sera pas dans un avenir proche.

D'autre part, M. le Président rappelle que les taux d'imposition auraient dû être votés mais que, faute de la connaissance des bases, la délibération n'a pas pu être à l'ordre du jour. Il ajoute que le vote devant avoir lieu avant le 15 avril, un autre Conseil communautaire est proposé le 11 avril.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 22 h 30.

Le secrétaire de séance



A Brignais le 30.03.2017

